



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **27 juin 2022 à 19h00** - Date de convocation : **21 juin 2022**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Monsieur Christian GUION**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Memres absents excusés ayant donné pouvoirs : M. GILLET (pouvoir à M. CARRIER) M. LOCHON (pouvoir à Mme GLEIZES)

DELIBERATION n° 23/2022 – DÉCISIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DE L'ECOLE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que conformément à la délibération n° 4/2022 du 24 février 2022, précisant le plan de financement des travaux de création de préau à l'école, les subventions demandées ont été accordées.

Pour rappel :

- Plan de Relance 27 :	8 278 €
- Fonds de concours SNA :	5 191 €
- auto financement :	5 238 €
Total de l'opération :	18 707 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE :

- Accepte la réalisation des travaux par la Société DALO
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

VOTE : Unanimité



Le Maire, Pascal MAINGUY